

La violence faite aux femmes enceintes

Extraits tirés de *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2010*, Statistique Canada, 22 mai 2012: <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2012001/article/11643-fra.pdf>¹

Il a été démontré que la violence pendant la grossesse peut avoir un grand nombre d'effets négatifs non seulement sur la santé de la mère mais aussi sur celle du bébé, comme un faible poids à la naissance, des blessures fœtales et le décès du fœtus (Société des obstétriciens et gynécologues du Canada, 2005). Pour la première fois, dans le cadre de l'ESG de 2009, on a demandé aux victimes de violence conjugale si l'incident violent avait eu lieu pendant une grossesse. Selon les résultats, **11 % des femmes victimes de violence conjugale étaient enceintes au moment de l'incident violent. Cette proportion équivaut à environ 63 300 femmes enceintes qui ont fait l'objet de violence aux mains de leur conjoint au cours des cinq années précédant la tenue de l'enquête.** (*Caractères gras ajoutés.*)

Les données déclarées par la police dans le cadre de l'Enquête sur les homicides montrent également que le fait d'être enceinte n'a pas d'effet protecteur pour la conjointe dans les homicides entre partenaires intimes. **Depuis 2005, soit la première année au cours de laquelle l'information sur la grossesse de la victime a été rendue disponible, il y a eu 12 victimes d'homicides entre partenaires intimes qui étaient enceintes au moment de leur décès.** Toutefois, les homicides durant la grossesse ne sont pas seulement commis par des partenaires intimes, **8 femmes enceintes ayant été tuées par une personne autre qu'un partenaire intime.** (p. 38) Extraits tirés de la *Déclaration de consensus sur la violence exercée par le partenaire intime*, SOGC, avril 2005 : <http://sogc.org/fr/guidelines/declaration-de-consensus-sur-la-violence-exercee-par-le-partenaire-intime/>

- On estime qu'entre 1,5 % et 17 % des femmes enceintes subissent de la violence.
- Santé Canada a signalé que 21 % des femmes violentées qui ont été sondées ont signalé des épisodes de violence au cours de la grossesse; de plus, 40 % de ces femmes ont signalé que la violence avait débuté au cours de la grossesse.
- Par ailleurs, jusqu'à 64 % des femmes violentées au cours de la grossesse ont signalé que la violence s'était accrue pendant la grossesse.
- Lorsque la grossesse n'est pas planifiée ou voulue, les femmes courent quatre fois plus de risques de subir des sévices accrus que lorsque la grossesse est souhaitée.
- Les femmes violentées au cours de la grossesse courent un risque accru de présenter une dépression et des idées suicidaires, et de connaître des complications et des issues de grossesse indésirables, y compris le décès maternel et fœtal.

¹ « À l'instar des éditions précédentes de *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, dans le présent rapport, deux principales sources d'information servent à mesurer et à analyser la violence familiale : les données déclarées par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) et de l'Enquête sur les homicides, et les données déclarées par les victimes dans l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation. Ces sources de données fournissent des renseignements différents mais complémentaires sur la violence dans la famille. » (p. 9)

« L'Enquête sur les homicides permet de recueillir des renseignements détaillés sur tous les homicides qui ont été portés à l'attention des services de police canadiens et dont ceux-ci ont établi le bien-fondé. Ces renseignements comprennent les caractéristiques liées aux affaires (arme et lieu), aux victimes (âge, sexe et lien de l'auteur présumé avec la victime) et aux auteurs présumés (âge et sexe). La couverture de l'Enquête sur les homicides s'établit à 100 % de la population depuis que la consignation de ces renseignements a débuté en 1961. Le dénombrement d'une année particulière représente tous les homicides déclarés au cours de l'année visée, peu importe à quel moment le décès est réellement survenu. » (p. 113)

« L'ESG sur la victimisation, qui permet d'examiner le grand nombre de crimes au Canada qui ne sont pas signalés à la police, complète les données déclarées par la police. Elle fournit aussi de l'information sur les formes non violentes de mauvais traitements (comme les mauvais traitements psychologiques et l'exploitation financière), sur les conséquences de la victimisation, sur les taux de déclaration à la police, sur l'exposition des enfants à la violence conjugale et sur l'utilisation des services sociaux. Étant donné que l'ESG est une enquête-ménage à participation volontaire, elle dépend de la volonté des Canadiens à y participer. » (p. 10)